

Le projet de service de Martinique Médecine du Travail définit les priorités et les orientations pour les années à venir.

Six axes stratégiques et prioritaires ont été retenus par la Commission Médico-Technique et validés par le Conseil d'administration de 2MT le 17 juin 2021.

1

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### Actions :

- Réaliser des diagnostics et analyses d'entreprise
- Mettre en place des outils de prévention et accompagner les entreprises

2

## PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES

### Actions :

- Poursuivre les actions en milieu de travail afin de limiter le développement de TMS (études de poste, visites d'entreprise, études météorologiques, informations collectives de sensibilisation, participation au Comité Social et Économique, etc.)

3

## PRÉVENTION DU RISQUE CMR SENSIBILISATION AU RISQUE AMIANTE

### Actions :

- Accompagner les entreprises dans la déclaration des expositions aux CMR (fiches d'exposition)
- Renforcer le repérage et l'évaluation du risque CMR

4

## MAINTIEN DANS L'EMPLOI : PREVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

### Actions :

- Proposer un accompagnement social au sein du SPSTI aux salariés en difficulté dans l'exercice de leur métier.

5

## RISQUES BIOLOGIQUES

### Actions :

- Développer les actions en milieu de travail centrées autour du risque biologique (AES, prévention de la leptospirose, réévaluation des mesures barrière Covid, pathologies tropicales etc.)

6

## ÉVALUATION DE LA CHARGE CARDIAQUE AU TRAVAIL

### Actions :

- Repérer les professions les plus exposées (phase de travail et activités) et intégrer l'évaluation des contraintes dans les études de poste et fiches d'entreprise